

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
18 DÉCEMBRE 2023

OBJET DE LA  
DELIBERATION

COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES  
DÉSIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 18 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT), Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia), M. THUILLIEZ Laurent, Mmes WERQUIN Mildred, DOUTERLUNGNE Marine, M. RICHARD Frédéric, Mme MIJUN Peggy, MM. CANIPET Jérôme, TAVERNIER Michel, Mmes POCLET Dominique, BLONDEAU Nathalie, CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile), LEMAIRE Sabrina, DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard), MM. RUCAR André, SLEZAK Jimmy, GIBOIRE Antoine, HENAUX Christophe, VANDERSTEEN Pascal, Mme MADAU Graziella, M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura), Mmes JORION Geneviève, LEFEBVRE Marie-José.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **Mme CABOCHE Cécile, MM. DEBEAUMONT Pierre, MARTIN Bernard, Mmes LEWILLE Laura, ANDRE Laëtitia.**  
Absent : **M. THERY Eric.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

**Monsieur le Maire** rappelle que par délibération en date du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et que par délibération en date du 26 Juin 2023 il a été procédé à son renouvellement intégral ; suite à la démission d'un conseiller municipal.

Suite au décès de Monsieur Amédée GELLEZ, membre titulaire de la Commission, il convient de procéder à son remplacement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales énonce les règles de remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché ainsi qu'il suit : « *Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu. Il est procédé au renouvellement intégral lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit* ».

La liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » n'ayant proposé que 10 candidats lors de la séance du 26 Juin 2023, la vacance d'un siège ne peut être pourvu en raison de l'épuisement de la liste des titulaires et suppléants.

Il convient donc de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres.

**Vu** l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est

dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;

**Vu** l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés public ou son représentant, président de cinq membres Titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en nombre égal à celui des membres titulaires,

**Monsieur le Maire** invite l'Assemblée à procéder à la désignation des 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de cette instance.

Conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Monsieur le Maire** propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Laurent THUILLIEZ
- Mildred WERQUIN
- Frédéric RICHARD
- Jérôme CANIPET

Suppléants

- Peggy MIJUIIN
- Pierre DEBEAUMONT
- Dominique POCLET
- Marine DOUTERLUNGNE
- Sabrina LEMAIRE

**Il est constaté qu'aucune autre liste ne propose de candidats.**

Il est procédé au vote au scrutin secret.

**Monsieur le Maire** nomme Madame DOUTERLUNGNE Marine et Monsieur GIBOIRE Antoine en qualité d'assesseurs.

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de Votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Bulletins blancs : 7

Nombre de suffrage exprimés : 21

Le résultat est le suivant : **21 Voix** pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » (liste unique).

- **PROCLAME** élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'il suit :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Laurent THUILLIEZ
- Mildred WERQUIN
- Frédéric RICHARD
- Jérôme CANIPET

Suppléants

- Peggy MIJUIIN
- Pierre DEBEAUMONT
- Dominique POCLET
- Marine DOUTERLUNGNE
- Sabrina LEMAIRE

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Anthony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20231218-DCM07\_18\_12